



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR



* Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal : En raison des dates très proches des conseils municipaux des 28 septembre 2017 et 06 octobre 2017, le procès-verbal du 28 septembre 2017 sera proposé à l'adoption ainsi que celui de ce présent conseil municipal lors de la prochaine séance.

* Compte rendu des décisions administratives prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE

2017-111 - Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Madame Caroline SAUDEMONT

TOURISME

2017-112 – Projet de restauration de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes – Mission de Maîtrise d'œuvre – Signature d'un avenant
Rapporteur : Madame Caroline SAUDEMONT

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Madame le Maire

DECISIONS DU MAIRE

- Le 19 septembre 2017 Décision de Madame le Maire de signer un contrat avec « Formulette Productions » pour un montant de 1900 € TTC (cession + transport inclus) relatif à l'organisation de spectacles de Noël pour les classes des écoles arquoises, pour 3 représentations le 15 décembre 2017. Le paiement se fera par mandat administratif sous 30 jours après réception de la facture établie après la manifestation.
- Le 22 septembre 2017 Décision de Madame le Maire de signer un contrat avec La Barcarolle, pour la mise à disposition gratuite de la salle Balavoine le 1^{er} octobre 2017. La ville aura à sa charge deux intermittents du spectacle, pour un montant de 630,00 € TTC (Six-cent trente euros). Le paiement se fera par mandat administratif, sous 30 jours, dès réception d'une facture.
- Le 25 septembre 2017 Décision de Madame le Maire d'accorder, dans le cimetière communal de la Garenne, le renouvellement d'une concession au Columbarium de 30 ans à compter du 26 novembre 2017 située au Columbarium n°1 – Case n°02, au nom des demandeurs ci-dessus, à titre de renouvellement de concession nouvelle et moyennant la somme de 480 €.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ces décisions.



Numéro de l'acte	2017-111- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	522

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017

QUESTION N°2017-111

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Conseil municipal est donc invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.



Numéro de l'acte	2017-112-STAL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.7

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2017

QUESTION N°2017-112

TOURISME : Projet de restauration de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes – Mission de Maîtrise d'œuvre – Signature d'un avenant.

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Dans le cadre du projet de restauration de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes, la Municipalité s'est adjoint les services d'un Maître d'œuvre.

Un contrat a ainsi été notifié le 15 avril 2013 avec le cabinet d'Architecte Nathalie T'Kint, attributaire du marché, pour un montant HT de 489 740,00 €, soit un taux de rémunération de 7.9% sur la mission de base, 1.5 % et 8.1 % sur les missions complémentaires, le montant total des travaux étant estimé à 5 200 000,00 € HT.

Depuis la signature du marché, il a été constaté une évolution importante des dégradations de l'édifice nécessitant une réévaluation du montant des travaux.

De plus, le projet initial a été complété d'un projet scénographique, afin d'intégrer le FEDER parmi les partenaires financiers.

Par conséquent, le montant prévisionnel des travaux est désormais estimé à 7 145 251,91 € HT, et le montant des honoraires du cabinet à 707 340,45 € HT.

Cette évolution des honoraires doit faire l'objet d'un avenant, celui a été présenté en commission d'appel d'offres le jeudi 28 septembre. La CAO a émis un avis favorable.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur l'actualisation de l'estimation des travaux et du montant des honoraires du cabinet d'architecte T'Kint, attributaire du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces y afférent.

NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES DE LA CAO

Projet de restauration de l'Ascenseur à Bateaux des Fontinettes – Mission de Maîtrise d'œuvre – signature d'un avenant.

Dans le cadre du projet de restauration de l'Ascenseur à bateaux des Fontinettes, la municipalité s'est adjoint les services d'un maître d'œuvre.

Un contrat a été notifié le 15 avril 2013 avec le cabinet d'architectes Nathalie T'Kint, attributaire du marché, pour un montant de 489 740. 04 € soit un taux de rémunération de 7.9% sur la mission de base, 1.5 % et 8.1 % sur les missions complémentaires, pour un montant de travaux estimé à 5 200 000.00 € ht.

Depuis lors, de nombreux changements sont intervenus :

- Un changement de positionnement des financeurs, et l'introduction du FEDER parmi les partenaires, conditionnant plus ou moins l'intervention des financeurs initiaux,
- Une nouvelle stratégie de développement touristique impulsée par la région des Hauts de France, et reprise par la CAPSO.

A propos du FEDER :

Avant 2015, le FEDER n'était pas identifié comme une source de financement. L'opération consistait en la restauration de l'ouvrage, ce pourquoi seul le clos et couvert était envisagé.

La réunion du 23 avril 2015 en mairie, a constitué un tournant pour le projet, qui a été réinterrogé par l'ensemble des partenaires car un projet de restauration pure ne pouvait plus suffire pour obtenir des financements. Lors de cette réunion, le FEDER et la mesure 6C sur le patrimoine naturel et culturel a également été porté à connaissance des participants.

Lors du 1^{er} appel à projets FEDER, pour être éligibles, les opérations ne pouvaient proposer une dépense éligible supérieure à 5 millions d'€ (réglementation européenne pour les projets culturels petites infrastructures locales), ce qui a obligé la maîtrise d'œuvre à travailler un découpage fonctionnel et un phasage des travaux en unités fonctionnelles distinctes. Un projet scénographique constituait également un incontournable pour répondre aux exigences du FEDER, afin de répondre à l'objectif de changement d'usage, objet principal de la mesure 6c du PO FEDER.

Un dossier FEDER a donc été déposé mai 2015 mais le projet scénographique n'était malheureusement pas suffisamment abouti et la candidature n'a pas été retenue.

Depuis début 2016, la ville d'Arques travaille en lien très étroit avec le Conseil régional et l'agence d'urbanisme pour préparer un nouveau dépôt de dossier FEDER. Les exigences demeurent les mêmes que lors du 1^{er} appel à projets, et le projet scénographique reste

essentiel, avec production d'un projet d'animation et d'un budget de fonctionnement sur 20 ans. Cependant, le seuil des 5 millions d'euros de dépenses éligibles a été supprimé et le dépôt des dossiers de demande de subvention ne se fait désormais plus dans le cadre d'un appel à projets mais au fil de l'eau dès les résultats d'appel d'offre obtenus.

En parallèle, il a fallu compléter le diagnostic sanitaire du bâtiment, car des parties métalliques et d'architecture se sont dégradées.

Compte tenu de ces éléments, le cabinet d'architectes T'Kint a procédé à une réévaluation des travaux sur plusieurs niveaux ; ci-après, les évolutions par lot du Document de Consultation des Entreprises en cours :

1 : les visites sur site effectuées par le maître d'œuvre l'ont amené à affiner des estimations qu'il n'avait pas développées à l'époque.

- Lot 1 : Aménagement des abords : n'étaient pas prévus l'assainissement et l'aménagement paysager
 - Lot 2 : Maçonnerie-Façade-Gro-Œuvre -Carrelage : n'étaient pas prévus le bâtiment neuf et l'aménagement intérieur des différents locaux
 - Lot 3 : Charpente-bardage-serrurerie-menuiserie métallique : n'étaient pas prévus le bâtiment neuf, les modifications de garde-corps et les aménagements intérieurs
 - Lot 4 : Couverture – Etanchéité
 - Lot 5 : Charpentre – menuiseries extérieures et intérieures bois
 - Lot 6 : Plâtrerie-peinture
- Les lots 4, 5 et 6 concernent le bâtiment neuf et l'aménagement intérieur
- Lot 8 : achat de péniche, aménagement intérieur de celle-ci, ajout de la partie structurelle de l'aménagement (structure plancher, menuiseries, accès, peinture...)

2 : La dégradation et/ou l'évolution des réglementations a nécessité une correction de l'estimation initiale. Cela concerne :

- Réajustement par rapport aux dégradations
- Revue des dispositifs amiante, ajout d'un bartardeau provisoire

3 : Les conditions d'accueil du public ont été entièrement redessinées afin de pouvoir accueillir des scolaires tout au long de l'année ainsi que des groupes, en plus des individuels.

- Lot 9 : aménagement scénographique
- Lot 10 : production audiovisuelle
- Lot 11 : production multimédia
- Lot 12 : Fourniture audio/vidéo/informatique
- Lot 13 : production graphique
- Lot 14 : Electricité / CFO CFA + variante

Ce qui correspond à :

- La définition d'un parcours public complet sur l'ensemble du site
- La réalisation d'une scénographie spécifique dans une péniche
- La réalisation d'une scénographie dans l'ensemble des bâtiments accessibles
- La réalisation d'un parcours numérique (théâtre, visite virtuelle ...)
- L'éclairage scénographique
- L'Eclairage architectural
- Réseaux divers CFO/CFA pour l'ensemble des bâtiments.

Chacun de ces postes influent sur l'estimation des lots initiaux ainsi que sur les honoraires du cabinet d'architectes.

L'évolution de ces honoraires doit faire l'objet d'un avenant qui vous est aujourd'hui présenté, après être soumis à la commission d'appel d'offres, laquelle a émis un avis

Le montant prévisionnel des travaux est désormais estimé à 7 145 251,91 € HT, et le montant des honoraires du cabinet à 707 340,45 € HT.

**REPARTITION D'HONORAIRES POUR LA MAITRISE D'OEUVRE
DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES A ARQUES**

Coût prévisionnel global des travaux HT :		7 145 252,00 €	ANNEXE 1 A L'AVENANT			
Décomposé suivant les postes :						
Architecture	1 786 672 € de montant HT des travaux	} honos :				
Structure	4 080 350 € de montant HT des travaux		5 867 022 €	463 494,74 €		
Scénographie	843 380 € de montant HT des travaux					
Bâtiment neuf + CVC	434 850 € de montant HT des travaux					
Taux de rémunération	7,9% Soit une rémunération totale ht	564 474,91 €				
Réparti dans l'acte d'engagement comme suit :						
Architecture et structure € HT		5 867 022 €	AGENCE NTK	AGENCE NTK	IOA	
ELEMENT DE MISSION DE BASE	%	HONORAIRES HT	6%	35,75%	58,25%	
APS	20%	92 698,95 €	5 561,94 €	33 139,87 €	53 997,14 €	
APD	15%	69 524,21 €	4 171,45 €	24 854,91 €	40 497,85 €	
PRO	10%	46 349,47 €	2 780,97 €	16 569,94 €	26 998,57 €	
ACT	5%	23 174,74 €	1 390,48 €	8 284,97 €	13 499,28 €	
VISA	10%	46 349,47 €	2 780,97 €	16 569,94 €	26 998,57 €	
DET	35%	162 223,16 €	9 733,39 €	57 994,78 €	94 494,99 €	
AOR	5%	23 174,74 €	1 390,48 €	8 284,97 €	13 499,28 €	
TOTAL DE LA MISSION DE BASE HT		463 494,74 €	27 809,68 €	165 699,37 €	269 985,68 €	
Reprise du PRO suivant proposition présentée en réunion de juin 2016			5 000,00 €	29 000,00 €		
Coût prévisionnel des travaux ht 843 380 € Muséographie suivant détail joint en annexe 1						
Taux de rémunération 8,1%						
Soit une rémunération totale ht 68 313,78 €						
ELEMENT DE MISSION		%	HONORAIRES HT	NTK MAND	SMAGGHE	TRANSMANCHE
				5%		forfait
APS	20%	13 662,76 €	683,14 €	9 172,62 €	3 807,00 €	
APD	15%	10 247,07 €	512,35 €	6 879,71 €	2 855,00 €	
PRO	10%	6 831,38 €	341,57 €	4 586,81 €	1 903,00 €	
ACT	5%	3 415,69 €	170,78 €	2 292,90 €	952,00 €	
VISA	10%	6 831,38 €	341,57 €	4 585,81 €	1 904,00 €	
DET	35%	23 909,82 €	1 195,49 €	16 052,33 €	6 662,00 €	
AOR	5%	3 415,69 €	170,78 €	2 292,90 €	952,00 €	
TOTAL DE LA MISSION HT		68 313,78 €	3 415,69 €	45 863,09 €	19 035,00 €	
BATIMENT NEUF + CVC 434 850 € (= 270 000,00 € HT + 164 850,00 € HT du lot 15)						
Taux de rémunération 7,9%						
Soit une rémunération totale ht 34 353,15 €						
ELEMENT DE MISSION DE BASE		%	HONORAIRES HT	AGENCE NTK		
				100%		
APS	20%	6 870,63 €	6 870,63 €			
APD	15%	5 152,97 €	5 152,97 €			
PRO	10%	3 435,32 €	3 435,32 €			
ACT	5%	1 717,66 €	1 717,66 €			
VISA	10%	3 435,32 €	3 435,32 €			
DET	35%	12 023,60 €	12 023,60 €			
AOR	5%	1 717,66 €	1 717,66 €			
TOTAL DE LA MISSION DE BASE HT		34 353,15 €	34 353,15 €			
Coût prévisionnel des travaux ht 7 145 252 € HT						
Taux de rémunération 1,5%						
Soit une rémunération totale ht 107 178,78 € HT						
ELEMENT DE MISSION		%	HONORAIRES HT	AGENCE NTK		
				100%		
OPC	100%	107 178,78 €	107 178,78 €			
TOTAL DE LA MISSION HT		107 178,78 €	107 178,78 €			
RECAPITULATIF PAR COTRAITANT						
AGENCE NATHALIE T'KINT - Architecte du Patrimoine		Mission de base	236 277,89 €			
		Mission OPC	107 178,78 €			
IOA - Bureau d'études			298 985,68 €			
ATELIER SMAGGHE - Scénographe Architecte			45 863,09 €			
TRANSMANCHE - Bureau d'études Voies Navigables			19 035,00 €			
		TOTAL GENERAL € HT	707 340,45 €			
		TVA 20 %	141 468,09 €			
		TOTAL € TTC	848 808,54 €			

RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES

62507 ARQUES

ANNEXE 2 A L'AVENANT

TABLEAU DE SYNTHESE - EVOLUTION PROGRAMMATIQUE ET FINANCIERE

LOTS	DESIGNATION	Chiffrage 2014	chiffrage 2017	PRIX TOTAL en € HT projet global DCE septembre 2017	Evolution 2014/2017
		CLOS et couvert	clos et couvert hors bâtiment neuf		
ARCHITECTURE					
LOT 1	AMENAGEMENT DES ABORDS - VRD	278 560,20	490 000,00	490 000,00	211 439,80
LOT 2	MACONNERIE - FACADE - GO CARRELAGE	898 783,22	999 600,00	1 056 600,00	157 816,78
LOT 3	CHARPENTE-BARDAGE-SERRURERIE-MEN. METAL		87 200,00	135 000,00	
LOT 4	COUVERTURE-ETANCHERIE	194 205,17	81 045,00	104 770,00	315 864,83
LOT 5	CHARPENTE - MENUISERIES EXT. ET INT. BOIS		49 200,00	110 100,00	
LOT 6	PLATRIERIE - PEINTURE		19 000,00	160 200,00	
SOUS TOTAL		1 371 549,59	1 726 045,00	2 056 670,00	700 721,41
STRUCTURE			MAJ APD 2016		
LOT 7	CHARPENTE METALLIQUE - DESAMIANTAGE	3 131 859,00	3 428 894,00	3 605 650,00	473 791,00
LOT 8	PENICHE		180 000,00	474 700,00	474 700,00
SOUS TOTAL		3 131 859,00	3 608 894,00	4 080 350,00	948 491,00
SCENOGRAPHIE					
LOT 9	AMENAGEMENT SCENOGRAPHIQUE			169 970,00	
LOT 10	PRODUCTION AUDIOVISUELLE			62 500,00	
LOT 11	PRODUCTION MULTIMEDIA			43 000,00	
LOT 12	FOURNITURE AUDIO/VIDEO/INFORMATIQUE	700 000,00		180 700,00	143 379,91
LOT 13	PRODUCTION GRAPHIQUE			14 040,00	
LOT 14	ELECTRICITE - CFO CFA + Variante VARIANTES			343 378,51	
SOUS TOTAL		700 000,00		843 379,91	148 379,91
LOT 15	VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE			164 852,00	164 852,00
MONTANT TOTAL ESTIME DES TRAVAUX en € HT		5 203 407,59	5 334 939,00	7 145 251,91	1 957 444,32

N'était pas prévu l'assainissement et l'aménagement paysagé

N'était pas prévu le bâtiment neuf et l'aménagement intérieur

N'était pas prévu le bâtiment neuf, les modifications de garde-corps et les aménagements intérieurs

bâtiment neuf et aménagement intérieur

En 2016 : réajustement par rapport aux dégradations
En 2017 : revue des dispositifs amiante, ajout d'un bardeau provisoire

En 2017 : Ajout de la partie structurelle de l'aménagement (structure plancher, menuiseries, accès, peinture, etc.), Ajout des frais généraux pour le lot, revue du poste attelage (estimation APD)

Définition d'un parcours public complet sur l'ensemble du site
Réalisation d'une scénographie spécifique dans une péniche
Réalisation d'une scénographie dans l'ensemble des bâtiments
accessibles
470 210,00
comprenant : Réalisation d'un parcours numérique (théâtre, visite virtuelle...)

Hors : équipements salle polyvalente

Eclairage scénographique
Eclairage Architectural
373 169,91
Comprenant : Réseaux divers CFO/CFR pour l'ensemble des bâtiments



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE D'ARQUES

Place Roger Salengro BP 60067
62507 ARQUES CEDEX
Tél. : 03.21.12.97.11

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Titulaires du marché, objet du présent avenant, l'équipe de maîtrise d'œuvre :

AGENCE NATHALIE T'KINT – Architecte du Patrimoine

Représentée par Madame Nathalie T'KINT
23 Rue Princesse 59000 LILLE
T 03 28 36 24 08
contact@agence-nathalie-tkint.com

IOA – Bureau d'études

Représentée par Monsieur Michel NIVET
17 Ter Rue François Blumet - 38360 SASSENAGE
T 04.76.26.01.35
laboratoire@ioa.fr

ATELIER SMAGGHE – Scénographe Architecte

Représentée par Monsieur Ludovic SMAGGHE
181 Bis Rue Solférino 59000 LILLE
T 03 66 72 17 92
ludo@smagghe.eu

TRANSMANCHE BET Voies navigables

Représentée par David EDWARDS-MAY
34 Avenue Félix Viallet
38000 GRENOBLE
T 03 20 00 92 24
dem@transmanche.net

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ASCENSEUR A BATEAUX DES FONTINETTES

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 15 avril 2013.....

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :36 mois.....mois ou jours.

Montant initial TOTAL du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT :489 740.00 €
- Taux de la TVA 19,6%.....95 989.04 €
- Montant TTC :585 729.04 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n°3 a pour objet la mise à jour des honoraires de maîtrise d'œuvre. Les éléments d'honoraires ont été remis à jour en tenant compte :

- De l'évolution des dégradations de l'édifice entraînant une augmentation des prix travaux.
- Evolutions contraignantes des réglementations amiante et plomb.
- Des demandes complémentaires de programme : mise en lumière et chauffage ventilation de la péniche.
- Création d'un bâtiment neuf.

Pour rappel :

- l'avenant n°1 avait pour objet le remplacement en tant que cotraitant du groupement conjoint solidaire, de la société CREATIME par l'ATELIER L. SMAGGHE
- l'avenant n°2 avait pour objet le remplacement d'EUROMAPPING par la société TRANSMANCHE suite à la liquidation judiciaire de celle-ci.

ANNEXE 1 Tableau de répartition des honoraires pour l'ensemble de la maîtrise d'œuvre

ANNEXE 2 Tableau de synthèse – évolution programmatique et financière

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant : Montant initial de la part du marché public substitué :

- Montant HT : 707 340.45 €
- TVA 20 %..... 141 468.09 €
- Montant TTC..... 848 808.54 €

- % d'écart introduit par l'avenant :44.43 %

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nathalie T'KINT Architecte du Patrimoine SARL AGENCE NATHALIE T'KINT Mandataire du groupement		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.